

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Mr GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : MMES MONNIER, PERROT, BELABED, DIEUMEGARD, TWARDAWA, CORÉ, DIDERIK, AUGROS, FAYAT, MANASSÉ, LASSERRE, MRS GUIBERT, AUGROS, JACQUIER, ROBBE, GAILLARD, GONZALEZ, MARIÉ, RICHARD, SAILLARD, LAMÉ, FISCHER.

Absents : Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr AUGROS, Mme NOT avec pouvoir à Mme CORÉ .

Absent sans pouvoir : Mr TRECUL.

Secrétaire de séance : Mme PERROT.

*Pour rappel, la séance du Conseil Municipal prévue initialement le 10 décembre 2020 avait vu sa mise en place empêchée à la demande de Mme CORE, celle-ci ayant remarqué que la convocation faisait mention de la date du 10 décembre « 2019 ».*  
*M. GOUROVITCH a donc reconvoqué le même Conseil avec le même ordre du jour pour le lundi 21 décembre.*

M. GOUROVITCH ouvre la séance et donne, à sa demande, la parole à Mme CORE. Celle-ci regrette l'absence d'information sur l'emprunt envisagé dans la note de synthèse.

M. GOUROVITCH lui rappelle que la note d'accompagnement, incluse dans la note de synthèse générale du Conseil Municipal rédigée sur 66 feuillets, indique avec précision :

Le nom et l'adresse de la Banque : Caisse d'Epargne d'Ile de France

le montant du crédit : 150 000 euros

la durée du PRET : 15 ans

la fixité du taux : Oui

le montant du taux : 0,50 %

l'amortissement : Progressif

sa périodicité : Trimestrielle

Et les frais de dossier : 150 €

D'autres informations, dont le fléchage de l'utilisation, la période de versement des fonds, etc. seront indiquées pour acceptation, dans le cadre du débat prévu au point 2 de l'ordre du jour.

Mme CORE fait savoir que pour la raison évoquée, elle quitte la salle.

M. SAILLARD, colistier de Mme CORE, demande la parole, qui lui est accordée pour faire savoir qu'il a déposé vendredi soir un courrier en mairie demandant un rendez-vous avec M. le Maire. Il s'étonne de ne pas avoir encore été reçu et indique qu'il quitte la réunion.

**Avant le départ du Groupe de Mme CORE, M. GOUROVITCH donne la parole à M. GUIBERT qui souhaite donner une information avant que des Conseillers quittent la salle. Il demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une subvention pour l'Association d'archerie de Saint-Germain, celle-ci ayant un besoin urgent d'un investissement pour protéger son matériel.**

**Les Conseillers du Groupe de Mme CORE n'ayant pas exprimé leur accord, M. le Maire, ne retient pas la demande de M. GUIBERT**

**Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER quittent la salle du Conseil, Mr SAILLARD quitte la table du conseil municipal et prend place dans la partie réservée au public.**

### **DECES MR VALERY GISCARD D'ESTAING**

**Mr GOUROVITCH rappelle la carrière politique de Mr GISCARD D'ESTAING récemment décédé. Plusieurs fois Ministre des finances sous la Présidence du Général de Gaulle et celle de Georges POMPIDOU, il fut élu Président de la République au printemps 1974. Il est à l'origine de nombreuses réformes : la majorité à 18 ans, le divorce par consentement mutuel, la saisine du Conseil Constitutionnel par 60 parlementaires, le droit à l'avortement.**

**Une minute de silence est observée par les élus et l'assistance à sa mémoire.**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020.**

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal sous réserve de deux modifications mineures**

### **EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2021**

**Monsieur le Maire rappelle toutes les conditions du prêt envisagé pour le financement de la continuité des investissements Voirie et Réseaux en 2021.**

**M. GOUROVITCH indique que dans un souci de bonne gestion financière, les investissements à longue durée de vie doivent se financer par des refinancements à long terme. Il rappelle que la tendance actuelle sur les taux est à la hausse et que le taux proposé de 0,50 % correspond, face à la moindre inflation, à une ressource financière « gratuite » dont la Commune peut profiter de par sa situation financière assainie reconnue par l'administration des Finances Publiques.**

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer l'emprunt de la somme de 150 K€ auprès de la Caisse d'épargne d'Ile de France pour une durée de 15 ans à taux fixe de 0,50 %.**

## **PROJET EDUCATIF LOCAL 2021-2023**

Mme BELABED présente le projet éducatif local triennal pour la période 2021-2023. Les missions définies par les élus et mises en place par le coordonnateur, la directrice et les équipes d'animation doivent favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, la sensibilisation aux pratiques culturelles, sportives et au développement durable, mais aussi lutter contre les discriminations et le harcèlement.

Mme BELABED remercie toutes les équipes pour le travail accompli en particulier cette année de crise sanitaire qu'il s'agisse de l'ALSH comme du chalet des ados. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet éducatif local 2021 -2023.

M. GOUROVITCH souhaite insister sur la qualité des actions menées au quotidien par tous les personnels municipaux qui est reconnue au-delà des frontières de notre Commune.

## **AVENANT N°1 CONVENTION CRECHES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie pour le maintien de l'accueil des enfants de Saint-Germain à la crèche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant de la participation s'élève à 52 516,33 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 juillet 2020 pour 12,72 « Equivalents temps plein ».

## **FIXATION DES TARIFS D'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES**

Mr GAILLARD présente le projet de fixation d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages. Devant la recrudescence des incivilités et la faible réponse pénale, il est indispensable d'ajouter aux peines encourues par les contrevenants, le coût de l'enlèvement de ces déchets supporté par la commune.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité un tarif de 500 € pour l'enlèvement d'un mètre cube de déchets auquel s'ajoutera une somme de 50 € pour chaque mètre cube supplémentaire.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL**

La commune doit faire face à deux dépenses exceptionnelles non prévues sur l'exercice 2020, le paiement de la dette Tennis 2020 pour 23 000 € et une admission en non-valeur de 740.52 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal principal.

M. Marié ne participe pas au vote.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 LOGEMENTS GRANDE COUTURE**

À la suite d'un problème informatique lors de l'élaboration du budget des logements de la grande couture, il est nécessaire d'établir une décision modificative. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget des logements de la grande couture pour un montant de 3698,32€

## **POINT SUR LES TITRES IMPAYES DES COMMUNES DE COUTEVROULT ET COUILLY BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE**

Mr GOUROVITCH rappelle l'historique de la création des équipements annexes au collège qui sont à la charge des communes, le parking, la gare routière et une partie des équipements sportifs. Une convention a été mise en place entre les quatre communes dont les enfants fréquentent le collège qui prévoit le paiement d'une somme annuelle de 190 € par élève. Or les communes de Couilly et Coutevroult ont cessé de verser leur contribution en 2018 pour l'une et 2017 pour l'autre en dépit de plusieurs relances écrites, dont la dernière en novembre. Sans réponse, Mr GOUROVITCH saisira le Préfet pour obtenir le paiement de ces dépenses obligatoires.

## **NOMINATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELELARME (SITT)**

Mr ROBBE et Mme MANASSÉ se présentent délégués titulaires. Mr JACQUIER se présente délégué suppléant. Le dépouillement donne le résultat suivant : Mr ROBBE 21 voix, Mme MANASSÉ 21 voix, Mr JACQUIER 21 voix. Mr ROBBE et Mme MANASSÉ sont élus délégués titulaires, Mr JACQUIER délégué suppléant.

## **AVIS SUR L'ADHESION DES COMMUNES DE BOUTIGNY SAINT FIACRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS ET LE RETRAIT DES COMMUNES D'ESBLY MONTRY ET LISSY AU SITT**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Boutigny, Saint Fiacre, la Communauté d'agglomération de Coulommiers et le retrait des communes d'Esbly, Montry et Lissy.

## **ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement d'intérêt public ID 77 et désigne Mr Tony GONZALEZ comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du groupement ID 77.

## **ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 77**

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer pour l'année 2020 la convention avec le Département de Seine et Marne qui définit les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logements.

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur deux titres de recettes anciens pour un montant total de 740,52 € sur le budget principal de la commune.

## **INFORMATION SUR LES PROJETS DE PLANTATION D'ARBRES AU CENTRE SPORTIF**

Mme FAYAT constate le manque d'arbres sur l'espace du centre sportif. Une enquête a été lancée dans « le Lien » afin de recueillir les idées des Saint-Germinoises sur les essences d'arbres, leur finalité et leurs emplacements.

## **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Décision n°06/2020 avenant n°1 au lot peinture de la salle multi-activités détenu par la société BERNIER d'un montant de 750 € HT pour la mise en peinture des parois maçonnées du rangement destiné au matériel sportif des collégiens dans le gymnase.

Décision n°07/2020 avenant n°1 du lot cloisons doublages isolation faux plafonds de la salle multi-activités détenu par la société LIVRY CONSTRUCTIONS d'un montant de 7 950 € HT pour le remplacement de l'habillage bois intérieur prévu par le charpentier par un habillage en plaques de plâtre avec isolation

Décision n°08/2020 avenant n°2 au lot chauffage climatisation de la salle multi-activités détenu par la société CLIMERSON d'un montant de 1600 € HT pour la réalisation d'une descente d'eaux pluviales intérieures dans l'épaisseur des murs à ossature bois.

Décision n°09/2020 avenant n°2 au lot peinture de la salle multi-activités d'un montant de 1987,50 € HT pour la mise en peinture des parois de la salle sportive à la suite de la décision de la suppression des habillages bois de la salle.

Décision n°10/2020 avenant n°2 au lot n°1 VRD de la salle multi-activités détenu par la société LIVRY CONSTRUCTIONS d'un montant de 8 855 € HT pour la réalisation d'une allée en béton désactivé entre l'allée du citystade et l'entrée de la salle sportive.

Décision n°11/2020 avenant n°2 de moins-value au lot n°7 cloisons doublages isolation faux plafonds de la salle multi-activités détenu par la société LIVRY CONSTRUCTIONS d'un montant de - 585 € HT pour la suppression du faux plafond du vestiaire 3 initialement prévu.

Décision n°12/2020 avenant n°3 de moins-value au lot n°3 chauffage climatisation de la salle multi-activités détenu par la société CLIMERSON d'un montant de 226,80 € HT pour la suppression d'un radiateur électrique dans le vestiaire droit (prévu au lot électricité).

## INFORMATIONS

L'INSEE nous a fait parvenir les chiffres de la population communale pour 2021 : 3802 habitants.

## COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Les membres de la commission proposés à la Sous-Préfecture sont Mme MONNIER, Mr JACQUIER, Mr LAMÉ, Mr FISCHER, Mr TRECUL.

## SAFER ILE DE FRANCE

Mr GOUROVITCH annonce la vente d'un terrain situé entre le centre du vieux village et Montguillon, d'une superficie de 42 500 m<sup>2</sup> par la SAFER à Mme FOUCHERE et à Mr Jean-Louis VAUDESCAL pour un montant de 50 670 €.

En réponse au questionnement des Conseillers, Monsieur le Maire reconnaît qu'il n'a pas une connaissance précise des conditions de fonctionnement de cet organisme et ne peut qu'affirmer que les élus locaux ne sont pas parties prenantes dans les modalités de décision de transactions immobilières.

## CONCERTATION CITOYENNE CIRCULATION AUX ALENTOURS DE L'ECOLE

Mr GAILLARD évoque la large concertation citoyenne qui a eu lieu dans le quartier de l'école et de la résidence du grand Morin pour choisir une des trois solutions proposées pour limiter la circulation rue des voyeux. Un questionnaire a été distribué aux riverains, et à tous les parents d'élèves la proposition la plus demandée va être appliquée à partir du 4 janvier 2021.

L'accès à la résidence du grand Morin ne pourra plus se faire à partir de la rue des voyeux le matin et le soir durant une heure pendant la rentrée et la sortie des classes. Mr GAILLARD remercie les riverains pour cette large participation citoyenne.

Il est à signaler que l'équipe enseignante de l'école élémentaire a concouru à fluidifier l'arrivée des scolaires en créant une entrée en horaires décalés.

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits et ont signé sur le registre les membres présents.